



CPS/CRGA 45 (15)

Document 9.1 B
ORIGINAL : ANGLAIS

**QUARANTE-CINQUIÈME SESSION DU
COMITÉ DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS**
(Alofi, Niue, 31 octobre-2 novembre 2015)

POINT 9.1 B DE L'ORDRE DU JOUR : RECONDUCTION DU MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

(Document présenté par le Secrétariat)

Résumé

1. Le Comité d'audit et des risques (le « Comité ») a été constitué le 9 octobre 2012.
2. Le CRGA, réuni en sa quarante-deuxième session, a fixé à trois ans la durée du mandat des membres du Comité, notant que le mandat du Comité constitué en octobre 2012 arriverait à son terme le 31 décembre 2015.
3. Depuis sa création, le Comité s'est réuni régulièrement et a fourni au Secrétariat des conseils précieux sur les thématiques relevant de sa compétence.
4. Le Secrétariat estime que les personnes siégeant actuellement au Comité ont acquis une connaissance approfondie des rouages de la CPS et qu'il serait judicieux, dans une logique de continuité et de qualité des conseils prodigués, de proroger leur mandat de trois ans.

Recommandation

5. Le CRGA est invité à envisager la reconduction du mandat des membres actuels du Comité d'audit et des risques pour une durée de trois ans, à courir du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018.
-

RECONDUCTION DU MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

Contexte

6. La charte du Comité d'audit et des risques (le « Comité ») a été approuvée par le CRGA réuni en sa quarante et unième session. Le Comité a depuis lors prodigué au Secrétariat et au CRGA des conseils portant sur les procédures d'information financière, les contrôles internes, les procédures d'audit, la gestion des risques, l'efficacité et l'efficience des activités, et le respect des prescriptions juridiques et réglementaires.
7. Sur recommandation du CRGA réuni en sa quarante et unième session, la septième Conférence de la Communauté du Pacifique a accepté l'offre faite par l'Australie d'assurer la présidence du Comité pour son premier mandat. L'Australie a proposé M. Alan Gregory Morris comme Président du Comité d'audit, poste qu'il occupe à ce jour.
8. Suite à la décision prise par la Conférence de déléguer au Président de la quarante et unième session du CRGA son pouvoir de décision concernant la nomination des deux autres membres du Comité, et sur recommandation présentée par le Président du Comité et par le Directeur général, Messieurs Epa Tuioti (Samoa) et Thomas Govedarica (Chambre territoriale des comptes de Nouvelle-Calédonie) ont été nommés membres du Comité le 9 octobre 2012.
9. Le mandat de ses membres expirant le 31 décembre 2015, il convient de procéder au renouvellement du Comité.
10. Compte tenu de l'excellent travail accompli par les membres actuels du Comité, de la connaissance qu'ils ont acquise des systèmes, des enjeux et des perspectives d'avenir de la CPS, ainsi que des relations constructives qu'ils ont su tisser avec son équipe dirigeante, le Secrétariat estime dans le meilleur intérêt de l'Organisation de reconduire pour trois ans le mandat des membres actuels du Comité, et notamment de son Président.

Recommandation

11. Le CRGA est invité à envisager la reconduction du mandat des membres actuels du Comité d'audit et des risques pour une durée de trois ans, à courir du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018.
-